



## Licenciement et aide des DP

Par **choup1**, le **16/10/2013** à **21:49**

bonjour, une collègue vient de m'informer de son licenciement immédiat, elle ne revient pas demain. Elle m'a précisé qu'il n'y avait pas de raison. Connaissant le directeur et l'employée en question il lui a certainement notifié une raison mais elle me l'a caché, Je verrai le cas échéant ,je voulais savoir si de part ce licenciement(donc plus membres du personnel) je suis habilité en tant que délégué du personnel à l'accompagner si il le faut dans ses démarches(entretiens avec employeur, inspection du travail...)

Par **P.M.**, le **16/10/2013** à **22:52**

Bonjour,  
Mais déjà avant la notification du licenciement, si l'employeur a suivi la procédure, la salariée a dû être convoquée à un entretien préalable au cours duquel elle pouvait vous demander de l'assister comme Délégué du Personnel ou alors elle est en mise à pied conservatoire en attendant la suite de la procédure...